Manitoba
Conseil de l'enseignement postsecondaire

Rapport annuel 2012-2013

Manitoba

BUREAU DU MINISTRE
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION

Bureau 162
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Son Honneur l'honorable Phillip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre honneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Le tout respectueusement soumis,

Erin Selby

Le 14 septembre 2013

Madame Erin Selby
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous présenter aux fins d'approbation le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013.

La seizième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par la réalisation de plusieurs activités axées sur les programmes, les politiques, les finances et la reddition des comptes. En 2012 - 2013, le Conseil a approuvé un montant de 100 000 $ pour soutenir des projets visant à restructurer divers aspects du système d'enseignement postsecondaire. De plus, il a approuvé un montant de 2 272 000 $ pour le fonds de l'Initiative d'expansion des collèges destiné aux programmes d'études du secteur collégial.

Le secrétariat du Conseil poursuit sa progression marquée, notamment dans les domaines des soins infirmiers, de la médecine et de l'éducation à la santé, de l'assurance de la qualité, des transferts de crédits et de l'articulation des programmes, des droits de scolarité, des révisions de la législation et des programmes, de l'éducation des Autochtones et des technologies de l'apprentissage, en plus de participer activement aux travaux de différents comités. Le secrétariat du Conseil a aussi poursuivi ses activités dans les domaines suivants : établissement du coût des programmes, indicateurs et cadre stratégique de reddition des comptes, divers projets de recherche, stratégie de gestion des données, consultations et plusieurs autres initiatives.

Vous trouverez les indicateurs clés de performance du Conseil pour l'année 2012 - 2013 dans l'annexe B. Les rapports d'évaluations du rendement sont produits chaque année.

Les états financiers vérifiés du Conseil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013 figurent également dans le présent rapport. .

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Curtis Nordman, D. Phil.
Président

608 - 330 Portage Avenue • Winnipeg, Manitoba R3C 0C4 • Telephone: (204) 945-1833 • Facsimile: (204) 945-1841
E-mail: info@copse.mb.ca • www.copse.mb.ca

Table of Contents

Chapitre I **1**
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire 1
1.1 Vue d'ensemble 1
1.2 Mandat 1
1.3 Plan stratégique 2
1.3.1 Lignes directrices 2
1.3.2 Priorités du Conseil 3
1.3.3 Dépôt de rapports 3

Chapitre II **4**
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire 4
2.1. Programmes 4
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques 6
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système 6
2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil 7
2.1.4 Initiative d'expansion des collèges 7
2.2 Activités d'orientation stratégique 9
2.2.1 Cadre stratégique pour l'enseignement postsecondaire 9
2.2.2 Opérations stratégiques 9
2.2.3 Gestion de l'information sur l'enseignement postsecondaire 11
2.2.4 Réseaux stratégiques 11
2.3. Finances 14
2.3.1 Budgets de fonctionnement 14
2.3.2 Immobilisations importantes 14
2.3.3 Projets 15
2.4. Obligation de rendre compte 16
2.4.1 Rendement du système de surveillance 16
2.4.2 Production de rapports et communication au public 17

Chapitre III **19**
États Financiers Vérifiés 19
Rapport de la direction 20
Rapport de l'auditeur indépendant 21

Chapitre IV **39**
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire 39
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire 40

Annexe A **41**
Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) 41

Annexe B **42**
Rapport sur le rendement du Conseil de l'enseignement postsecondaire 42

Chapitre I

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire entreprend tous les trois ans un exercice de planification stratégique pour définir les buts qui guideront son plan stratégique triennal. Le plan stratégique actuel a été dressé lors d'une séance animée par un facilitateur en janvier 2010 et la version définitive du plan a été approuvée en mars 2010.

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, de fournir des conseils et une orientation stratégique au gouvernement, et de promouvoir la responsabilité financière et l'obligation de rendre compte au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil consiste à allouer des fonds aux sept établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'Université de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence University College and Seminary et au William and Catherine Booth University College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement. Il se compose de onze membres dont un président, qui sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Un secrétariat composé de quinze fonctionnaires provinciaux relève du Conseil. Il mène un certain nombre d'activités et de projets visant à remplir le mandat du Conseil tel que décrit dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, et à atteindre les buts fixés par le Conseil et par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil en matière d'orientation stratégique et de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est de « [...] planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le

domaine de l'enseignement, la coordination et l'intégration des services et des installations et la responsabilité financière ».

Plan stratégique

Le plan stratégique et le plan d'activités du Conseil intègrent les buts et les priorités du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, de même que ceux qui sont définis dans la *Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba*, dans le *Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones* et autres documents d'orientation.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes.

Les décisions du Conseil seront :

- à propos;
- fondées sur des faits;
- conformes à une approche fondée sur les systèmes;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Priorités du Conseil

Voici les priorités et objectifs du Conseil pour la durée du plan stratégique 2010-2013, tels qu'ils ont été approuvés en mars 2010 :

Première priorité : Renforcer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire

Travailler de concert avec les collèges et universités pour définir des mesures visant à améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et continuer à renforcer la capacité des établissements en améliorant les immobilisations et la programmation.

Deuxième priorité : Prendre en main le système

Définir une vision et une orientation pour le système d'enseignement postsecondaire et un processus d'examen continu, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les étudiants, le gouvernement et d'autres partenaires.

Définir son rôle intermédiaire et sa relation avec le gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Troisième priorité : Améliorer la coordination du système

Continuer à travailler avec les établissements du Manitoba pour améliorer la concertation dans le système de transfert de crédits et les ententes d'articulation.

Mettre sur pied et diriger un groupe de travail permanent composé de représentants du gouvernement et des établissements pour parler de la formulation d'un processus d'assurance de la qualité pour le Manitoba.

Élaborer un cadre de responsabilisation pour appuyer son processus d'approbation des programmes, de même qu'un cadre de mesure du rendement pour le système d'enseignement postsecondaire.

1.3.3 Dépôt de rapports

Tous les trimestres, un rapport sur les progrès accomplis est préparé relativement au plan d'activités annuel et est déposé à la réunion ordinaire du Conseil.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La seizième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et de son secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. activités d'orientation stratégique;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1. Programmes

Le Conseil a approuvé plusieurs nouveaux programmes et des modifications aux programmes actuels en 2012-2013, entre autres :

Assiniboine Community College

- **Diplôme en administration des affaires – Spécialisation en gestion financière autochtone**

Diplôme attestant deux années d'études en comptabilité et en gestion financière axées sur le secteur autochtone. Le programme comprend des cours adaptés à la culture, aux valeurs et aux principes des Autochtones. Les étudiants ayant cette spécialisation peuvent présenter une demande pour obtenir le titre de gestionnaire financier autochtone agréé.

- **Diplôme en technologie des systèmes informatiques**

Une modification du programme actuel pour réduire l'exigence des heures de cours de 161 crédits à 152 crédits pour réagir aux changements dans les compétences requises par l'industrie et le marché du travail.

- ***Programme de spécialisation technique John Deere***

Une modification du programme actuel pour réduire la durée du programme de 42 semaines (560 heures) pendant quatre ans à 36 semaines (480 heures) pendant quatre ans par une restructuration des cours obligatoires.

Université de Brandon

- ***Baccalauréat ès arts de 4 ans (avec spécialisation) en études autochtones et un baccalauréat ès arts de 4 ans (double spécialisation) en études autochtones.***

Une amélioration aux options offertes actuellement en études autochtones pour élargir la programmation afin d'y inclure un programme avec spécialisation et un programme avec double spécialisation; ce changement permet de faire concorder la programmation avec celle des autres départements de l'Université.

- ***Baccalauréat ès arts (avec spécialisation) de quatre ans en études autochtones – spécialisation clinique***

Un diplôme de quatre ans visant à fournir aux étudiants autochtones et aux autres étudiants une base de connaissances approfondie des peuples autochtones, des compétences cliniques professionnelles et des compétences culturelles nécessaires pour travailler avec les Autochtones, leurs familles et leurs communautés. Ce programme est issu des anciens programmes de baccalauréat en counseling des Premières Nations et des Autochtones et de baccalauréat en santé des Autochtones et services à la personne.

École technique et professionnelle

Diplôme d'études avancées en services paralangagiers

Un programme d'une durée de 1 an (645 heures) offert par Internet en partenariat avec l'Université de Saint-Boniface, la Cité collégiale (Ottawa), le Collège Lionel-Groulx (Québec) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (campus de Campbellton). Ce programme offrira une formation aux paralangagiers pour aider les équipes de traduction dans les secteurs public et privé.

Red River College (RRC)

- ***Programme de préemploi- Techniques de réfrigération et de climatisation***

Une conversion du programme de 10 mois offert actuellement en un programme accéléré de 5 mois qui permet au RRC d'offrir le programme à deux fois plus d'étudiants chaque année. Le programme de préemploi de techniques de réfrigération et de climatisation offrira un contenu qui non seulement respecte les exigences de base de l'industrie, mais aussi les exigences du niveau 1 du programme d'apprentissage.

Université du Manitoba

- ***Baccalauréat ès arts (avec spécialisation) en criminologie***

Un programme d'études de 4 ans qui vise à amener l'étudiant à analyser de façon systématique la nature et la portée du crime et de la criminalisation ainsi que l'éventail d'agences et de programmes conçus pour prévenir, contrôler et répondre à l'activité criminelle.

- ***Baccalauréat ès arts (avec spécialisation) en anthropologie***

Un programme d'études de 4 ans qui vise à répondre à la demande des étudiants ayant clairement manifesté leur désir de poursuivre des études postuniversitaires en anthropologie; ce programme est conforme aux autres départements de l'Université.

- ***Programme à l'intention des agronomes formés à l'étranger***

Un programme de 1 an offert à l'intention des agronomes formés à l'étranger pour une reconnaissance officielle de leur titre de compétence par l'Institut des agronomes du Manitoba (IAM). Ce programme comprend 8 mois de travaux pratiques plus 4 mois d'expérience de travail. Ce programme a déjà été offert dans le cadre d'un projet pilote subventionné par l'ancien ministère du Travail et de l'Immigration.

Université de Winnipeg

- ***Maîtrise en gouvernance autochtone***

Une modification au programme actuel pour accroître le nombre d'heures de cours obligatoires de 30 à 33 heures pour répondre aux besoins des étudiants en matière de formation.

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

Cette enveloppe a pour objet d'octroyer aux établissements d'enseignement postsecondaire des fonds supplémentaires visant la création ou l'élargissement de programmes. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. En raison des ressources limitées de l'enveloppe, aucune nouvelle somme n'a été remise en 2012-2013.

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

Cette enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects du système d'enseignement postsecondaire au Manitoba.

En 2012-2013, le Conseil a approuvé un montant de 100 000 $ de l'enveloppe destinée à la réorganisation du système.

Tous les projets reçoivent un financement non récurrent, sauf avis contraire.

Université du Manitoba

- ***Financement de soutien destiné à un étudiant sourd de la faculté de médecine***

Le Conseil a versé un montant supplémentaire de 100 000 $ en 2012-2013 afin de soutenir un étudiant sourd inscrit à la faculté de médecine. Le financement vise essentiellement à rembourser les coûts importants liés à l'interprétation gestuelle.

2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil

Les autres projets financés par le Conseil en 2012-2013 comprenaient ceux-ci :

Université de Brandon

- ***Maîtrise en soins infirmiers psychiatriques – Coûts de la mise en œuvre finale***

Le Conseil a approuvé un montant de 89 000 $ en 2012-2013 et au cours des années qui suivront, pour appuyer les coûts de la mise en œuvre complète et finale du programme de maîtrise en soins infirmiers psychiatriques.

Université du Manitoba

- ***Baccalauréat en réadaptation médicale (inhalothérapie) – Fonds de réajustement de la subvention***

Le Conseil a approuvé un financement permanent au montant de 180 000 $ débutant en 2012-2013, pour appuyer un réajustement de la subvention permanente au programme de baccalauréat en réadaptation médicale (inhalothérapie).

- ***Financement non récurrent de la maîtrise en sciences infirmières, infirmière/infirmier praticien***

Le Conseil a approuvé un financement non récurrent au montant de 200 000 $ en 2012-2013, pour appuyer l'ajout de 2 places dans son programme de maîtrise en sciences infirmières – infirmière/infirmier praticien.

2.1.4 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative d'expansion des collèges favorise la croissance du système de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec le Assiniboine Community College, le Red River College, l'École technique et professionnelle, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, toutes les propositions de programme reçues, car c'est au Conseil qu'il incombe de financer toute création et tout élargissement d'activités.

Les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba en 2012-2013 totalisaient 2 272 000 $.

Projets approuvés pour les collèges et les collèges universitaires financés par le Conseil

Assiniboine Community College

- ***Programme de diplôme en éducation des jeunes enfants – Continuation de l'expansion de la cohorte du programme régional en milieu de travail***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Assiniboine Community College de poursuivre son programme régional de diplôme en éducation des jeunes enfants (EJE) offert en milieu de travail, en renouvelant le financement provenant du bureau provincial responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants en 2012-2013. Le programme contribuera à résorber la pénurie d'éducateurs des jeunes enfants dans toutes les régions de la province.

Red River College

- ***Baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Red River College visant l'obtention d'un financement non récurrent de 176 000 $ en 2012-2013 dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, pour appuyer son programme de baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction, d'une durée de quatre ans. Introduit par la Province en 2009, le programme de baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction visait à répondre à une demande accrue de gestionnaires en construction dans notre province. Le programme est fondé sur un programme d'études en technologie, en science, en leadership et en gestion pour donner aux diplômés les capacités de fonctionner efficacement dans tous les milieux de la construction.

- ***Programme de diplôme en éducation des jeunes enfants***

En 2010, le Conseil a approuvé une demande de financement permanent du Red River College en vue d'une expansion de 25 places de la cohorte du Programme de diplôme en éducation des jeunes enfants (EJE). Le total du financement approuvé par année est un montant de 596 352 $. En 2012-2013, le Conseil a versé des fonds au Red River College de 338 344 $, fonds déjà engagés à ce poste par le Conseil; le montant restant a été versé par le bureau provincial responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

- ***Soutien au financement de l'initiative d'apprentissage et de démonstration de la technologie des véhicules électriques (115 000 $ en 2012-2013)***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Red River College de recevoir 115 000 $ en 2012-2013 dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges pour appuyer l'initiative d'apprentissage et de démonstration de la technologie des véhicules électriques. L'initiative de la technologie des véhicules électriques a été établie en 2011 pour appuyer le développement des véhicules électriques au Manitoba. L'initiative contribuera à faire du Red River College (RRC) un chef de file canadien de la mise à l'essai de véhicules électriques et de la recherche dans ce domaine et à mieux préparer les étudiants à l'avenir de l'industrie automobile.

2.2 Activités d'orientation stratégique

Cette année, le Conseil a participé à diverses activités d'orientation stratégique relatives à l'enseignement postsecondaire. Ces activités se rapportaient à la législation et à d'autres instruments de politique, au fonctionnement, à la gestion de l'information et aux réseaux liés à l'élaboration, à l'analyse et à la mise en œuvre des politiques.

2.2.1 Cadre stratégique pour l'enseignement postsecondaire

Le cadre stratégique pour l'enseignement secondaire du Conseil comprend la législation relative à l'enseignement postsecondaire, le cadre de reddition des comptes du ministre, les règlements et les politiques opérationnelles du Conseil. Collectivement, ces documents stratégiques contribuent à orienter le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Nouvelle législation et modification de la législation existante

Le Conseil propose des changements législatifs relatifs au système d'enseignement postsecondaire et gère les processus nécessaires à cet égard. Au cours de l'année visée par le présent rapport, le Conseil a proposé la législation suivante :

> La *Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires* (modification de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*) a reçu la sanction royale et mise en vigueur en juin 2012 afin de protéger l'accessibilité aux études universitaires au Manitoba. Des consultations ont été menées auprès des universités et des étudiants ayant trait aux incidences des modifications proposées. Parmi les composantes de la Loi, mentionnons l'établissement d'un mécanisme de financement pluriannuel pour les universités, une indexation des frais de scolarité par rapport à l'indice des prix à la consommation du Manitoba des 12 derniers mois, des mécanismes de contrôle sur les autres frais de cours et des exceptions à la politique touchant les programmes professionnels dans les universités.

Cadre de reddition des comptes du ministre

La rédaction du cadre de reddition des comptes du ministre, exigé en vertu de l'article 4(b) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, s'est terminée le 20 octobre 2010. Il est publié sur le site Web du Conseil (www.copse.mb.ca/index.fr.html).

Politiques opérationnelles

Le Conseil compte onze politiques opérationnelles approuvées.

2.2.2 Opérations stratégiques

Mesure incitative à l'embauche des étudiants de programmes coopératifs

Introduit dans le budget de 2003, le crédit d'impôt à l'enseignement coopératif est devenu, en 2010, la Mesure incitative à l'embauche des étudiants de programmes coopératifs. La Mesure a été adoptée afin d'encourager les entreprises à embaucher des

étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de la Mesure consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives du programme de l'enseignement coopératif. Ainsi qu'il a été annoncé dans le budget provincial de mars 2006, un crédit d'impôt parallèle est offert aux entreprises privées, aux employeurs non constitués en corporation, aux sociétés d'État, etc.

Depuis l'adoption du programme en 2003, un total de 2 033 étudiants, de 47 programmes coopératifs et de 575 employeurs y ont participé. En 2012, le Conseil a approuvé 350 demandes de stages en milieu de travail, comparativement à 297 en 2011.

Utilisation du terme « université » en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades*

En décembre 2006, l'Assemblée législative du Manitoba a déposé la *Loi sur l'attribution de grades* dont certaines dispositions conféraient au ministre la responsabilité de l'approbation de l'utilisation du terme « université » dans l'appellation d'une entreprise ou dans une publicité. En 2007, conformément à la Loi, le ministre a délégué cette autorité au Conseil. En janvier 2009, le Conseil a approuvé une politique qui aide à analyser les demandes relatives à l'utilisation du terme « université » dans les cas susmentionnés. L'analyse est préparée et présentée au Conseil pour faciliter sa prise de décision.

Au cours de la dernière année, le Conseil a appliqué la politique dans les cas suivants :

1. «L'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface inc.» (AEUSB), anciennement l'Association étudiante du Collège de Saint-Boniface inc., est une organisation à but non lucratif qui offre divers programmes et services axés sur les étudiants à l'Université de Saint-Boniface (USB). Le Conseil a pris acte que l'USB n'a pas d'objection à ce que l'organisation utilise le terme « université » ou « l'Université de Saint-Boniface » dans son nom.

2. Les « Médias étudiants de l'Université de Saint-Boniface inc. » (MEUSB) est un organe de presse dirigé par une association étudiante à l'USB. Cette association gère le journal étudiant, la radio étudiante et le site Web/blogue des étudiants. Cette association étudiante est une nouvelle corporation appartenant à l'association étudiante.

3. La « School of Dental Hygiene Alumni Association » est une association qui regroupe les diplômés de l'École d'hygiène dentaire de l'Université du Manitoba. Le Conseil a approuvé la demande fondée sur une politique établie.

Accords de formation interprovinciaux

En 2012, le Conseil a administré des accords de formation interprovinciaux avec l'Université de la Saskatchewan et les autres provinces de l'Ouest pour un total de 60 places en médecine vétérinaire, avec l'Université de Waterloo en Ontario pour un total de 12 places en optométrie et avec le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) en Alberta pour un total de 6 places en médecine nucléaire.

2.2.3 Gestion de l'information sur l'enseignement postsecondaire

Stratégie de collecte de données pour le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'alphabétisation

Le Conseil a poursuivi son travail avec les Services ministériels d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba pour élaborer une stratégie de collecte de données dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'éducation des adultes au Manitoba. La stratégie vise à renforcer l'efficacité de la collecte de données ainsi que la reddition des comptes et la production de rapports. En 2012, le Conseil a tenu une réunion avec le comité consultatif ministériel responsable des données sur l'éducation, formé de cadres supérieurs des collèges et universités. Le groupe de travail consultatif technique s'est aussi réuni en 2012.

Dossier d'orientation

On a mis à jour le dossier d'orientation à l'intention des membres et du personnel du Conseil. Le dossier d'orientation a été créé en 2002 dans la foulée du premier examen organisationnel et opérationnel du Conseil et est mis à jour régulièrement.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Le Conseil a travaillé avec les Services ministériels d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba et avec Statistique Canada à l'enrichissement constant de ce processus national de collecte de données d'envergure nationale.

Gestion du site Web

Le personnel du Conseil alimente et met à jour notre site Web. Les services Web sont assurés par la Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie d'Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba.

2.2.4 Réseaux stratégiques

Comité du Plan d'action pour l'éducation et l'emploi des Autochtones

Le Conseil a participé au comité interministériel pour discuter du renouvellement du Plan d'action pour l'éducation et l'emploi des Autochtones.

Groupe de direction du programme Accès

Le Conseil a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

Groupe de travail sur le plan du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation

Le Conseil a participé, avec tous les représentants des directions et organismes du ministère, à l'élaboration, à l'examen et à la communication du plan ministériel.

Comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine

Le Conseil a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

Groupe de travail interministériel sur la Stratégie de régénération de Brandon
Le Conseil a participé à l'élaboration d'un plan interministériel en vue de stimuler la régénération de Brandon, qui est axé sur le centre-ville.

Churchill Northern Studies Centre
Le Conseil a siégé comme membre du conseil d'administration du Churchill Northern Studies Centre, qui guide le Centre et qui contribue à son orientation stratégique.

Comité de coordination sur les titres de compétence pour l'accès à la profession
Le Conseil a participé à la mise en œuvre du protocole approuvé pour la gestion des demandes de modification des titres de compétence afin d'aider les gouvernements des provinces et des territoires à prendre des décisions éclairées au sujet des changements touchant les titres de compétence.

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
Le Conseil a participé aux comités suivants : Groupe de travail sur le transfert de crédits, le Comité pancanadien sur l'assurance de la qualité.

Éducation au développement durable – Comité du leadership
Le Conseil travaille à l'intégration des principes d'éducation au développement durable dans toutes les facettes de l'éducation au Manitoba.

Groupe de liaison en éducation de la santé
Le Conseil a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

Groupe de travail interministériel sur l'adaptation au changement climatique
Le Conseil a participé à cette initiative à titre de représentant de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers
Le Conseil et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba étaient représentés à ce conseil provincial qui se penche sur l'enseignement des soins infirmiers et sur les questions de l'offre et de la demande dans cette profession.

Comité consultatif sur les sages-femmes
Le Conseil a présidé le comité consultatif sur les sages-femmes, en plus de superviser la formation des sages-femmes au Manitoba et de faire des recommandations à ce sujet.

Groupe de travail sur la coordination des études postsecondaires
Le Conseil a formé un comité de vice-présidents (universitaires) doté d'un large mandat sectoriel pour traiter des questions liées aux programmes et aux initiatives stratégiques. Des discussions initiales portaient sur des questions de transfert de crédits.

Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement
Le Conseil a orienté les activités du Comité, offert son soutien et participé à l'élaboration de lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

Comité sur la formation des enseignants et des brevets d'enseignement
Le Conseil a siégé au sein de ce comité en surveillant le partage des données concernant l'offre d'enseignants et s'est prononcé au sujet des modifications proposées au programme de formation des enseignants dans l'ensemble du Manitoba.

Comité consultatif de l'enseignement technique et professionnel
Le Conseil a siégé au comité directeur formé de représentants du gouvernement, des collèges, du milieu des affaires, du milieu de l'éducation et de la collectivité qui participent à l'orientation de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel.

Forum de planification des ressources humaines de la santé des régions de l'Ouest et du Nord
Le Conseil a travaillé en collaboration avec les membres du Forum provenant des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest et des territoires, afin d'établir des stratégies relatives aux ressources humaines de la santé dans l'Ouest et le Nord du Canada.

Groupe de travail interministériel sur la stratégie de régénération de Winnipeg
Le Conseil a participé à la création d'un plan interministériel visant à stimuler la revitalisation de Winnipeg.

Santé et sécurité au travail
Le Conseil a siégé au comité ministériel chargé de la santé et de la sécurité au travail.

2.3. Finances

Processus budgétaire

2.3.1 Budgets de fonctionnement

Le processus budgétaire annuel des universités et des collèges a débuté en juin 2012. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée des besoins de chacun des établissements, pour faire ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes financés par le Conseil et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre 2012; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chacun des établissements pour leur permettre de soumettre leurs demandes budgétaires et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des professeurs et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, le Conseil s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps 2013. Le Conseil a alors décidé de la répartition définitive des fonds entre les différents établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

2.3.2 Immobilisations importantes

Le processus budgétaire annuel en ce qui concerne les immobilisations importantes des universités a également débuté en juin 2012. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins à cet égard pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen.

Le Conseil est responsable de l'approbation des projets d'immobilisations et du versement de subventions pour immobilisations importantes aux universités seulement. Depuis 1998-1999, il emploie un processus pour le classement des demandes reçues. Il fait appel au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, dont le

personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations importantes et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour répondre aux besoins les plus cruciaux. Lorsque le Conseil reçoit des demandes pour des immobilisations importantes, il les achemine au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba à des fins d'examen et d'analyse. Ce dernier fournit ensuite des avis dont le Conseil se sert pour financer les immobilisations importantes des universités.

Il incombe au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba de financer les projets d'immobilisations importantes des collèges et du Collège universitaire du Nord. Ce ministère a examiné les projets des collèges communautaires en même temps que les demandes d'autres ministères. Les décisions en matière de financement ont été transmises au Conseil, aux collèges et au Collège universitaire du Nord au moment de la présentation du budget au printemps.

2.3.3 Projets

L'examen des projets d'immobilisations importantes a permis de cerner ceux qui nécessitent une attention immédiate et d'autres fonds du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2012-2013, mentionnons :

Université de Brandon

- Calfeutrage extérieur de l'édifice McKenzie
- Remplacement des fenêtres de l'édifice McKenzie
- Remplacement du toit de la chaufferie
- Remplacement des fenêtres

Université du Manitoba

- Élimination des poussières d'amiante
- Non-conformité du système de sécurité-incendie
- Modernisation du réseau d'égouts et prévention des refoulements
- Remplacement des fenêtres
- Amélioration du réseau de distribution d'électricité du campus Bannatyne

Université de Winnipeg

- Amélioration des ascenseurs
- Réparations et améliorations des toilettes

2.4. Obligation de rendre compte

Pendant l'année, le Conseil a entrepris les initiatives ci-dessous liées à l'obligation de rendre compte.

2.4.1 Rendement du système de surveillance

Indicateurs
Les établissements d'enseignement postsecondaire ont continué de communiquer les indicateurs de réussite des étudiants, dont les taux de persévérance scolaire, d'attrition et d'obtention des diplômes dans les collèges et les universités. Ces indicateurs sont publiés dans le recueil de statistiques annuel.

Établissement des coûts des programmes
Depuis 1997-1998, les établissements font état des coûts de leurs programmes selon une méthode commune. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès de ces établissements.

Sondage sur l'abandon scolaire
En 2010-2011, le Conseil, les collèges et les universités ont effectué un sondage sur les décrocheurs. La population cible comprenait les étudiants qui étaient inscrits à temps plein en 2009-2010, qui n'ont pas terminé l'année 2009-2010 ou qui ne se sont pas inscrits en 2010-2011, et qui n'avaient pas obtenu leur diplôme au printemps ou à l'automne 2010.

Le sondage a permis d'obtenir de l'information des personnes ayant abandonné leurs études sur leur expérience avant leur inscription, leurs motifs, leurs attentes et leurs objectifs lors de l'inscription, leur utilisation des services offerts et leur satisfaction à cet égard, les raisons pour lesquelles ils ont décroché et leur situation depuis qu'ils ont quitté l'établissement d'enseignement postsecondaire où ils étaient inscrits. On a publié un rapport faisant état des conclusions qu'il est possible de consulter sur le site Web du Conseil (http://www.copse.mb.ca/index.fr.html).

Plaintes d'étudiants
Le Conseil reçoit des plaintes d'étudiants en ce qui concerne leurs expériences dans le système d'enseignement postsecondaire. Le Conseil ne peut intervenir au nom d'un étudiant en cas de problème avec un établissement. Aux termes du paragraphe 3(2) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, « Le Conseil ne peut, dans l'exercice de son mandat, porter atteinte :

(a) au droit fondamental des universités et des collèges de définir leurs politiques et leurs normes;
(b) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de l'établissement de critères d'admission ou d'obtention des diplômes;
(c) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de la nomination du personnel.

Les préoccupations doivent être adressées à l'établissement en question, notamment par l'intermédiaire du défenseur des intérêts des étudiants, de l'ombudsman, de l'association des étudiants et d'autres procédures d'appel établies dans l'établissement. Cependant, les étudiants se plaignent quand même auprès de leur gouvernement au sujet de leurs expériences dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ces plaintes sont présentées directement au Conseil ou bien lui sont adressées par un autre bureau du gouvernement.

Les plaintes sont reçues par téléphone, par courriel et par lettre. En 2012-2013, le Conseil a reçu et traité neuf plaintes.

2.4.2 Production de rapports et communication au public

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil produit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation dans les six mois suivant la fin de son exercice financier.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, les collèges doivent produire un budget annuel avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, l'attrition des étudiants, le taux d'obtention de diplômes et le taux de placement des diplômés.

Le Conseil étudie l'ensemble de ces documents tout au long de l'exercice. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Recueil de statistiques

À l'automne 2013, le Conseil publiera la dixième édition du Recueil de statistiques annuel sur son site Web pour l'année 2011-2012. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur les inscriptions des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité, les taux de persévérance et d'autres aspects du système d'enseignement postsecondaire. Le Recueil de statistiques sera disponible sur le site Web du Conseil (http://www.copse.mb.ca/index.fr.html).

Rapport concernant les divulgations

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en 2006 et prévoit la production obligatoire d'un rapport annuel. En 2012-2013, le Conseil n'a reçu aucune divulgation en vertu de la Loi, ce qui était également le cas en 2011-2012.

Demandes d'accès à l'information

En 2012-2013, le Conseil a traité six demandes d'accès à l'information soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), comparativement à quatre demandes en 2011-2012.

Chapitre III

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

WINNIPEG (MANITOBA) CANADA

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. Elle est également responsable de toutes les notes et annexes aux états financiers et de leur concordance, le cas échéant, avec l'information contenue dans les états financiers.

Il incombe aussi à la direction d'établir et de tenir un système de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable.

Le Conseil doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont elle s'acquitte par l'entremise du Conseil. Le Conseil examine les états financiers internes sur une base mensuelle et les états financiers audités externes, tous les ans.

Les auditeurs externes (le Bureau du vérificateur général du Manitoba) procèdent à un examen indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes disposent d'un accès libre et entier à la gestion financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire et se réunissent avec le Conseil au besoin.

Au nom du Conseil de l'enseignement postsecondaire,

Ray Karasevich
Secrétaire

Carlos Matias, CGA
Chef de la direction financière

12 Juillet 2013

OFFICE OF THE
AUDITOR GENERAL
MANITOBA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Manitoba
Au Conseil de l'enseignement postsecondaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de l'enseignement postsecondaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Bureau du vérificateur général

Bureau du vérificateur général
12 juillet 2013
Winnipeg, Manitoba

500 - 330 Portage Avenue Winnipeg, Manitoba R3C 0C4 office: (204) 945-3790 fax: (204) 945-2169
www.oag.mb.ca

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État de la situation financière
Au 31 mars 2013

	2013	2012
	$	$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210 721	371 370
Comptes débiteurs, Province du Manitoba	7 659 766	3 400 583
Prêts en cours, Province du Manitoba (Note 3)	1 381 354	1 308 018
Total des actifs financiers	9 251 841	5 079 971
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	105 032	110 935
Subventions payables	7 499 766	3 368 952
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (Note 6)	131 030	119 156
Provision pour la part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés (Note 7)	1 277 213	1 203 877
Total du passif	9 013 041	4 802 920
ACTIFS FINANCIERS NETS	238 800	277 051
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Note 5)	37 358	41 729
Total des actifs non financiers	37 358	41 729
EXCÉDENT ACCUMULÉ	276 158	318 780

Obligations contractuelles (Note 8)

Curtis Nordman, président

Bonnie Proven, Vice-présidente

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État des résultats d'exploitation
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
	$	$	$
PRODUITS			
Subventions de la Province du Manitoba			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	630 885 000	615 067 152	589 424 151
Autres	-	783 565	2 196 474
Intérêts	-	2 650	4 906
Total des produits	630 885 000	615 853 367	591 625 531
CHARGES			
Subventions d'exploitation	555 297 000	543 009 359	516 663 373
Programmes de soutien	1 457 000	1 264 488	1 864 628
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	44 332 000	42 502 000	40 890 074
Initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	500 000	100 000	538 900
Subventions, équipement et rénovation	6 246 000	6 246 000	6 246 000
Subventions d'investissement	5 325 000	5 322 221	8 349 324
Subventions - Programme Accès	10 276 000	10 190 728	9 840 000
Accords de formation interprovinciaux	6 042 000	5 708 444	5 633 646
Dépenses administratives et autres, annexe 1	1 410 000	1 552 749	1 670 349
Total des charges	630 885 000	615 895 989	591 696 294
(DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-	(42 622)	(70 763)
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	318 780	318 780	389 543
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	318 780	276 158	318 780

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État de l'évolution des actifs financiers nets
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
		$	$
(Déficit) de l'exercice	-	(42 622)	(70 763)
Immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 319)	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	7 000	6 690	6 573
Diminution des immobilisations corporelles	7 000	4 371	6 573
(Augmentation) diminution des actifs financiers nets	7 000	(38 251)	(64 190)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	277 051	277 051	341 241
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	284 051	238 800	277 051

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	$	$
Rentrées (sorties) de fonds liées aux :		
Activités d'exploitation		
Déficit net de l'exercice	(42 622)	(70 763)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	6 690	6 573
Comptes débiteurs	(4 259 183)	(1 791 183)
Comptes créditeurs	(5 903)	11 801
Subventions payables	4 130 814	1 531 552
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(170 204)	(312 020)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 319)	-
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	(2 319)	-
Activités de financement		
Prêts en cours – Province du Manitoba	(73 336)	(68 012)
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi	11 874	12 551
Provision pour la part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés	73 336	68 012
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	11 874	12 551
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(160 649)	(299 469)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	371 370	670 839
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	210 721	371 370
Renseignements supplémentaires concernant la trésorerie :		
Intérêts reçus	2 650	4 906

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Annexe 1 - Liste des charges administratives et des autres charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	$	$
Amortissement	6 690	6 573
Automobile et déplacement	30 799	23 347
Fonctionnement et location d'ordinateurs	60 371	60 323
Cours et cotisations d'affiliation	12 565	8 680
Programme d'insertion au marché de l'emploi	-	168 728
Réunions du Conseil	1 076	3 559
Subventions diverses	9 702	5 427
Location du bureau	125 216	116 907
Poste et téléphone	17 706	18 046
Imprimerie et papeterie	11 492	17 349
Honoraires professionnels	30 131	39 244
Rémunération des membres du Conseil	37 975	37 643
Salaires et avantages sociaux	1 155 666	1 110 749
Abonnements et livres	1 591	1 375
Dépenses accessoires	51 769	62 199
Total des charges administratives et des autres charges	1 552 749	1 670 349

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Le 11 avril 2006, le Conseil du Trésor a autorisé la réorganisation du secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire. La réorganisation a notamment fait en sorte que le secrétariat du Conseil soit chargé de l'Initiative d'expansion des collèges.

2. Principales méthodes comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers annuels du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

B. Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les prêts en cours, les comptes créditeurs et charges à payer et les subventions payables. Les prêts en cours sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs, tandis que tous les autres actifs financiers sont évalués au coût. Une vérification de la dépréciation de tous les actifs financiers est effectuée chaque année. Lorsque des actifs financiers sont dépréciés, la moins-value est inscrite dans l'état des résultats d'exploitation.

C. Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés à mesure que les fonds sont prélevés des crédits parlementaires de la Province du Manitoba.

D. Subventions

Les subventions de fonctionnement, des programmes de soutien, de l'Initiative d'expansion des collèges, du programme Accès et des initiatives stratégiques représentent des paiements et sommes à verser aux universités et aux collèges communautaires manitobains pour leurs activités annuelles. Ces subventions sont financées en fonction de paiements à date fixe pour répondre aux besoins de fonctionnement des universités et collèges communautaires. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes reposant sur des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse des subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixées.

Les subventions pour l'équipement et les travaux de rénovation sont accordées aux universités et aux collèges communautaires du Manitoba en fonction des besoins de trésorerie de ces établissements.

E. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances est fondé sur la meilleure estimation du Conseil. Le passif ayant trait aux indemnités de cessation d'emploi est fondé sur les évaluations actuarielles utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les pertes ou les gains actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative des années de service restantes des employés (DMEASR), qui est estimée à 15 ans.

F. Part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le passif ayant trait à la part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés est fondé sur les évaluations actuarielles utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les pertes ou les gains actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative des années de service restantes des employés (DMEASR), qui est estimée à 15 ans.

G. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. Le coût comprend aussi les coûts indirects directement attribuables aux activités de construction et de mise en valeur ainsi que les frais d'intérêts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction du bien. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs et conformément aux directives de la province du Manitoba comme suit :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	4 ans

H. Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des produits et charges pour la période concernée.

Les estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées régulièrement à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles. Des incertitudes de mesure existent dans ces états financiers. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. Prêts en cours - Province du Manitoba

Les prêts en cours de la Province du Manitoba représentent les valeurs recouvrables suivantes.

	2013	2012
	$	$
Indemnités de cessation d'emploi	104 141	104 141
Prestations de retraite	1 277 213	1 203 877
	1 381 354	1 308 018

Le calcul de la somme inscrite à titre de créance de la Province aux fins des indemnités de cessation d'emploi a été fondé initialement sur la valeur estimée du passif établi par calcul actuariel pour les indemnités de cessation d'emploi en date du 31 mars 1998. Depuis le 31 mars 1998, la Province fournit un financement annuel au moyen de subventions pour les dépenses liées à la cessation d'emploi. Ainsi, le changement qui survient chaque année en ce qui concerne le passif découlant des indemnités de cessation d'emploi est entièrement financé. La composante intérêts liée à la créance est reflétée dans les fonds affectés aux dépenses liées à la cessation d'emploi. La créance pour les indemnités de cessation d'emploi sera payée par la Province lorsqu'il sera établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler le passif lié aux indemnités de cessation d'emploi.

La Province a accepté la responsabilité du financement du passif du Conseil en matière de prestations de retraite et des dépenses connexes qui comprennent une part d'intérêts. Le Conseil a donc inscrit une créance de la Province égale à la valeur estimée de son passif établi par calcul actuariel pour les prestations de retraite, soit 1 277 213 $ (2012 - 1 203 877 $) et a inscrit des produits pour l'exercice clos le 31 mars 2013 équivalentes à ses charges de 132 334 $ (2012 - 126 809 $) pour les prestations de retraite. La Province effectue des paiements sur la créance lorsqu'il est établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler les obligations liées au titre des prestations de retraite.

4. Gestion des risques

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Conseil est très peu exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la nature à court terme de ses équivalents de trésorerie et de ses comptes débiteurs. La plus grande partie du solde des prêts en cours n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt parce qu'elle provient de la provision pour la part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés.

Le Conseil n'est pas exposé au risque de change puisqu'il n'a aucun instrument financier libellé en devises.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque auquel le Conseil est éventuellement exposé dans le cas où une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses comptes débiteurs et à ses prêts en cours. Le risque de crédit inhérent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible étant donné que la contrepartie est une institution de grande qualité en matière de crédit. Le risque de crédit inhérent aux comptes débiteurs et aux prêts en cours est considéré comme faible étant donné que la contrepartie est la Province du Manitoba.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit, qui s'établissait comme suit au 31 mars :

	Valeur comptable	
	2013	**2012**
Actifs financiers	$	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210 721	371 370
Prêts et créances		
Comptes débiteurs	7 659 766	3 400 583
Prêts en cours – Province du Manitoba	1 381 354	1 308 018
	9 251 841	5 079 971

5. Immobilisations corporelles

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
Mobilier	64 482	54 577	9 905
Améliorations locatives	33 580	11 490	22 090
Matériel de bureau	12 810	11 042	1 768
Matériel informatique	31 117	28 222	2 895
Logiciels	800	100	700
	142 789	105 431	37 358

	2012		
comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	$	$	$
Mobilier	64 482	53 037	11 445
Améliorations locatives	33 580	8 132	25 448
Matériel de bureau	12 810	10 737	2 073
Matériel informatique	29 598	26 835	2 763
	140 470	98 741	41 729

6. Provision pour les indemnités de cessation d'emploi

	2013	2012
	$	$
Obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au début de l'exercice	92 441	106 605
(Gain) actuariel	-	(28 623)
Prestations accumulées	7 774	7 530
Intérêt couru sur les obligations	6 008	6 929
Obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	106 223	92 441
Gains actuariels non amortis	24 807	26 715
Passif découlant des indemnités de cessation d'emploi	131 030	119 156

Indemnités de cessation d'emploi	2013	2012
Coût des services courants	7 774	7 530
Frais d'intérêts	6 008	6 929
Amortissement des gains actuariels	(1 908)	(1 908)
Total	11 874	12 551

La société d'actuaires-conseils Ellement & Ellement ltée a fait une évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2011. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 6,0 % (2010 – 6,5%), un taux d'inflation de 2,0 % (2010 – 2,5%) et une augmentation du taux de rémunération de 2,75 % (2010 – 3,25%). Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2013 selon une formule fournie par l'actuaire. La prochaine évaluation actuarielle sera datée du 31 mars 2014.

7. Provision pour la part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

	2013	2012
	$	$
Obligations en matière de prestations de retraite au début de l'exercice	1 221 722	1 135 865
Perte actuarielle (gain)	(53 959)	19 120
Prestations accumulées	58 015	49 866
Intérêt couru sur les obligations	76 641	75 668
Prestations versées	(58 997)	(58 797)
Obligations en matière de prestations de retraite à la fin de l'exercice	1 243 422	1 221 722
Gain actuariel non amorti (perte)	33 791	(17 845)
Passif en matière de prestations de retraite	1 277 213	1 203 877

Dépenses, prestations de retraite

	2013	2012
Coûts des services courants, nets des cotisations des employés	58 015	49 866
Frais d'intérêts	76 641	75 668
Amortissement des pertes actuarielles (gains)	(2 322)	1 275
Dépenses, prestations de retraite	132 334	126 809

La société d'actuaires-conseils Ellement & Ellement ltée a fait une évaluation actuarielle des obligations en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2011. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation (et dans l'évaluation au 31 décembre 2010) prévoyaient un taux de rendement de 6,0 %, un taux d'inflation de 2,0 %, une augmentation du taux de rémunération de 2,75 % et l'indexation des avantages postérieurs à l'emploi au 2/3 du taux d'inflation. Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2013 selon une formule fournie par l'actuaire. La prochaine évaluation actuarielle sera datée du 31 décembre 2012.

8. Obligations contractuelles

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé un financement de 5 553 565 $ (307 600 $ en 2012) pour divers nouveaux programmes et pour la réorganisation du système qui s'étalera de 2013-2014 à 2016-2017.

9. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire est lié à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État de la Province du Manitoba puisqu'ils sont tous sous contrôle commun de cette dernière. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

10. Chiffres budgétisés

Les chiffres budgétisés sont fournis à des fins de comparaison en fonction des prévisions approuvées par le Conseil.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	$	$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	315 872 065	299 738 449
Université de Winnipeg	55 669 500	53 493 500
Université de Brandon	34 444 911	32 720 000
Collège universitaire du Nord	25 460 300	24 335 300
Université de Saint-Boniface	14 084 900	12 988 000
Canadian Mennonite University	3 993 000	3 803 000
Providence University College	1 242 100	1 242 100
Booth University College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
	451 365 376	428 918 949
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	244 650	253 224
Université de Winnipeg	20 000	40 100
Université de Brandon	174 989	216 600
	439 639	509 924
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	787 000	1 321 000
Handicapés visuels	357 488	423 628
Churchill Northern Studies Centre	120 000	120 000
	1 264 488	1 864 628
Total des subventions de fonct. - Universités		
Université du Manitoba	316 116 715	299 991 673
Université de Winnipeg	55 689 500	53 533 600
Université de Brandon	34 619 900	32 936 600
Collège universitaire du Nord	25 460 300	24 335 300
Université de Saint-Boniface	14 084 900	12 988 000
Canadian Mennonite University	3 993 000	3 803 000
Providence University College	1 242 100	1 242 100
Booth University College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	1 264 488	1 864 628
	453 069 503	431 293 501

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
2. Immobilisations	$	$
(a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	3 020 000	3 020 000
Université de Winnipeg	550 000	550 000
Université de Brandon	330 000	330 000
Collège universitaire du Nord	429 000	429 000
Université de Saint-Boniface	100 000	100 000
	4 429 000	4 429 000
(b) Projets d'immobilisations importantes		
Université du Manitoba	4 325 000	3 797 125
Université de Winnipeg	610 000	1 052 998
Université de Brandon	387 221	391 000
Collège universitaire du Nord	-	3 026 249
Canadian Mennonite University	-	81 952
Université de Saint-Boniface	-	-
	5 322 221	8 349 324
Total des projets d'immobilisations		
Université du Manitoba	7 345 000	6 817 125
Université de Winnipeg	1 160 000	1 602 998
Université de Brandon	717 221	721 000
Collège universitaire du Nord	429 000	3 455 249
Canadian Mennonite University	-	81 952
Université de Saint-Boniface	100 000	100 000
	9 751 221	12 778 324
3. Initiatives stratégiques - Universités		
Université du Manitoba	100 000	150 000
Université de Brandon	-	88 900
	100 000	238 900
4. Subventions – Programme Accès		
Université du Manitoba	4 375 600	4 206 700
Université de Winnipeg	1 514 200	1 455 800
Université de Brandon	330 935	2 104 800
Collège universitaire du Nord	2 913 993	1 057 400
	9 134 728	8 824 700
Total des subventions aux universités	472 055 452	453 135 425

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	$	$
Subventions aux collèges		
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	19 975 400	19 206 500
Red River College	68 888 944	65 778 000
École technique et professionnelle	2 340 000	2 250 000
	91 204 344	87 234 500
2. Immobilisations		
(a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	598 000	598 000
Red River College	1 219 000	1 219 000
	1 817 000	1 817 000
Total des projets d'immobilisations		
Assiniboine Community College	598 000	598 000
Red River College	1 219 000	1 219 000
	1 817 000	1 817 000
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	7 207 000	6 912 000
Collège universitaire du Nord	4 443 600	4 272 600
Red River College	29 661 700	28 370 000
École technique et professionnelle	1 179 700	1 134 700
Initiative en matière d'ens. technique et profess.	10 000	200 774
	42 502 000	40 890 074
4. Initiatives stratégiques		
Red River College	-	300 000
	-	300 000
5. Subventions - Programme Accès		
Red River College	1 056 000	1 015 300
	1 056 000	1 015 300
Total des subventions aux collèges	136 579 344	131 256 874

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	$	$
Subventions du programme Accès		
Université du Manitoba		
Programme Accès de l'Université du Manitoba Nord et Sud	347 900	334 400
Programme spécial d'études prémédicales	546 400	525 300
Prog. de formation professionnelle en soins de santé	144 800	139 300
Baccalauréat en travail social pour le Nord	1 048 200	1 007 800
Winnipeg Education Centre – Progr. de travail social	1 223 100	1 175 900
Programme d'accès aux études de génie	498 200	478 900
Sciences infirmières	567 000	545 100
	4 375 600	4 206 700
Université de Winnipeg		
Services intégrés d'aide aux étudiants	217 800	209 400
Winnipeg Education Centre	719 100	691 400
Progr. de formation des enseignants autochtones	577 300	555 000
	1 514 200	1 455 800
Université de Brandon		
Prog. de formation des enseignants résidants du Nord	330 935	2 104 800
	330 935	2 104 800
Collège universitaire du Nord		
Programme Accès, études en éducation	1 814 193	-
Programme Accès, The Pas	408 400	392 600
Programme Accès, études en sciences infirmières, année préparatoire	691 400	664 800
	2 913 993	1 057 400
Total des subventions aux universités – prog. Accès	9 134 728	8 824 700
Red River College		
Programme Accès du collège communautaire Nord et Sud	472 800	454 600
Programme de sciences infirmières pour le Sud	583 200	560 700
	1 056 000	1 015 300
Total des subventions du programme Accès	10 190 728	9 840 000

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	$	$
Université de la Saskatchewan		
Médecine vétérinaire	5 413 500	5 341 020
Université de Waterloo		
Optométrie	126 832	125 831
Southern Alberta Institute of Technology		
Médecine nucléaire	168 112	166 795
Total des accords de formation interprovinciaux	5 708 444	5 633 646

Chapitre IV

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres ci-dessous ont siégé au Conseil d'avril 2012 à mars 2013 :

Curtis Nordman, (président)	Winnipeg
Bonnie Proven (vice-présidente)	Minnedosa
Rex Masesar (jusqu'au 31 mars 2013)	Winnipeg
Ross Wedlake (jusqu'au 30 juin 2012)	Winnipeg
Marlene Head (jusqu'au 30 septembre 2015)	The Pas
Tayeb Meridji (jusqu'au 31 mars 2014)	Winnipeg
Jagdish Malik (jusqu'au 30 juin 2015)	Gilbert Plains
Carol Johnson (jusqu'au 30 juin 2014)	Winnipeg
Jerry Storie (jusqu'au 30 septembre 2013)	Brandon
Beverlie Stuart (jusqu'au 30 juin 2014)	Winnipeg
Ian Hall (jusqu'au 30 mars 2013)	Winnipeg

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Ray Karasevich, M.P.A.	Secrétaire (juillet 2012)
Valerie Shantz, M.A., M.P.A.	Directrice p.i., Relations auprès des établissements (février 2013)
Poste vacant	Analyste principal des programmes
Melissa Weavers, B.HEc., M.Sc. (cand.)	Analyste des programmes
Sarah Whiteford, PhD	Directrice, Politiques et affaires législatives (février 2013)
Meg Brolley, M. Ed.	Analyste principale des politiques
Jeffrey Kehler, M.P.A.	Analyste des politiques
Kitty Leong	Statisticienne
Kim Browning, M.Sc., M. Ed.	Directrice, Initiatives stratégiques
Rick Dedi, M.P.A.	Directeur, Initiatives d'immobilisations pour les études postsecondaires (décembre 2012)
Carlos Matias, B. Comm. (Hons.), CGA	Chef de la direction financière
Chris Simes, CGA	Agent financier supérieur
Christine Gosselin	Commis comptable
Patricia Ferris	Secrétaire exécutive
Janie Trudel	Adjointe administrative

Annexe A

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est en vigueur depuis avril 2007. Elle indique clairement aux employés la façon de divulguer des sujets de préoccupation relativement à des questions importantes et graves (actes répréhensibles) dans l'administration publique du Manitoba et elle renforce les mesures de protection contre les représailles. La Loi s'appuie sur les protections déjà en place en vertu d'autres lois ainsi que sur les droits, les politiques, les pratiques et les méthodes utilisés dans l'administration publique du Manitoba dans le cadre de conventions collectives.

Aux termes de la Loi, on entend par acte répréhensible une infraction à la législation fédérale ou provinciale; une action ou une omission qui met en danger la sécurité ou la santé des personnes ou l'environnement; les cas graves de mauvaise gestion; ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La Loi n'a pas pour but de traiter les questions opérationnelles ou administratives courantes.

Conformément à la Loi, une divulgation est considérée comme telle si elle est faite de bonne foi par un employé qui aurait des motifs raisonnables de croire qu'il possède des renseignements pouvant démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, que la situation constitue ou non un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer si une mesure doit être prise aux termes de la Loi et elles doivent être incluses dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la Loi.

Vous trouverez ci-dessus un résumé des divulgations reçues par le Conseil d'enseignement postsecondaire pour l'exercice 2012-2013 :

Renseignements exigés (selon l'article 18 de la Loi)	**Exercice 2012-2013**
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. Alinéa 18(2)a)	**Néant**
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. Alinéa18(2)b)	**Néant**
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. *Alinéa 19(2)c)*	**Néant**

Annexe B

Rapport sur le rendement du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement du Conseil pour l'exercice 2012-2013. Tous les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement qui s'ajoute aux données des résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour d'autres renseignements concernant le rapport du rendement et le gouvernement du Manitoba, veuillez consulter http://www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur la mesure du rendement. Vous pouvez nous les envoyer, ainsi que toute question, à mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	**Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)**	**Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)**	**Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)**	**Quelle est la tendance au fil du temps? (E)**	**Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)**
1. Accessibilité à l'enseignement postsecondaire par la mesure des inscriptions aux universités et collèges du Manitoba	Les inscriptions aux universités et aux collèges sont un indicateur clé de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire. L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail en ouvrant plus de possibilités de	Données des années précédentes sur les inscriptions aux universités et aux collèges **Inscriptions aux universités en 1999-2000**[1] Temps plein 22 410 Temps partiel 8 255 Total 30 665 **Inscriptions aux collèges en 1999-2000**[2]	Inscriptions aux universités du Manitoba en 2012-2013 et aux collèges en 2011-2012 **Inscriptions aux universités en 2012-2013**[3] Temps plein 33 273 Temps partiel 10 280 Total 43 553 **Inscriptions aux collèges en 2011-2012** Temps plein 15 534 Temps partiel 1 680	Augmentation **Inscriptions aux universités** - entre 1999-2000 et 2012-2013 on a enregistré une hausse du nombre d'inscriptions à temps plein et à temps partiel de 42 % pour les étudiants des premier, deuxième et troisième cycle. **Inscription aux collèges** - entre 1999-2000 et 2011-	Pour en savoir plus sur les inscriptions et autres indicateurs de rendement, on peut s'adresser au Conseil de l'enseignement postsecondaire ou consulter le Recueil de statistiques sur notre site : http://www.copse.mb.ca/compendium/index.fr.html On continue de faire de nouveaux investissements dans les programmes d'intervention précoce destinés à améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires ainsi que l'accès des

[1] Étudiants des premier, deuxième et troisième cycles en sessions régulières uniquement (de septembre à avril).
[2] Comprend les programmes réguliers et l'apprentissage. Ne comprend pas l'éducation permanente, l'enseignement à distance et la formation offerte à contrat.
[3] Étudiants des premier, deuxième et troisième cycles en sessions régulières uniquement (de septembre à avril).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	carrière, ainsi qu'à l'amélioration de la santé et du bien-être.	Temps plein 10 452 Temps partiel 597 Total 11 049	Total 17 214	2012, les inscriptions aux programmes de jour ordinaires et aux programmes d'apprentissage des collèges du Manitoba ont augmenté de 55,8 %.	étudiants défavorisés, sous-représentés (notamment les Autochtones) et à faible revenu aux études postsecondaires et la poursuite de leurs études. À ces fins, le Fonds des perspectives d'avenir a prévu le versement d'un million de dollars en 2008-2009 et le triple, soit trois millions de dollars, en 2010-2011. Les données sur l'inscription des Autochtones reposent sur l'auto-identification et, bien qu'elles se soient améliorées, donnent probablement une estimation inférieure à la réalité du nombre d'étudiants autochtones. En 2011-2012, la proportion d'étudiants autochtones était semblable à l'exercice précédent : Universités – 8 % Collèges – 12,9 %
2. Caractère abordable de l'enseignement postsecondaire par l'examen du coût des études postsecondaires pour les étudiants.	Le coût des études postsecondaires pour les étudiants est un indicateur clé du caractère abordable de l'enseignement postsecondaire.	Frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 1999-2000. En 1999-2000, la	Frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 2012-2013. En 2012-2013, la	Frais de scolarité réduits de 10 % en 2000-2001 et gelés jusqu'en 2009-2010. Les hausses des frais de scolarité pour 2012-2013 ont été limitées à 2,8 %. Les hausses des frais de scolarité au niveau	Le 22 avril 2009, à la suite de la publication du Rapport de la Commission Leven, le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait une augmentation de 4,5 % des frais de scolarité des universités, comprenant une augmentation des frais accessoires ainsi qu'une augmentation de 100 $ des frais de scolarité des collèges pour l'année

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
		moyenne pondérée des frais de scolarité[4] pour des études universitaires en arts et en sciences était de 3 192 $. En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial était de 1 435 $.	moyenne pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires en arts et en sciences était de 3 221 $. En 2012-2013, la moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial était de 1 775 $.	collégial pour 2012-2013 ont été limitées à 150 $.	scolaire 2009-2010. Il s'agit de la première augmentation des frais de scolarité depuis la réduction de 10 % et le gel qui avait été instauré en 1999-2000 dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à accroître la participation aux études postsecondaires. Au Manitoba, les frais de scolarité des universités sont au troisième rang, parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve (source : Statistique Canada). Ceux des collèges sont les plus bas au Canada après Terre-Neuve (à l'exclusion du Québec). En 2010-2011, en plus des prêts aux étudiants, une somme de 39 millions de dollars a été allouée en aide financière non remboursable. En 2010-2011, une bourse d'études a été établie pour aider les étudiants performants aux prises avec des difficultés financières. Dans la première année du programme, 161 étudiants ont reçu une bourse de performance.

[4] La moyenne pondérée tient compte du dernier dénombrement des inscriptions fait par les universités et des frais de scolarité payés par les étudiants en arts et en sciences.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					En 2009-2010, on a supprimé la bourse d'études canadiennes du millénaire et instauré le Programme canadien de bourse aux étudiants (PCBE). Le niveau d'endettement des étudiants du Manitoba demeure le plus bas au Canada (après le Québec).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
3. Réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire par l'examen des grades, diplômes et certificats attribués par les établissements.	Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats attribués par les collèges et universités. Les recherches montrent que l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires est déterminante pour une participation fructueuse à l'économie du savoir d'aujourd'hui.	Grades, diplômes et certificats attribués par les universités et les collèges du Manitoba en 1999 **Diplômés des universités en 1999** Baccalauréat 4 460 Maîtrise 578 Doctorat 67 Médecine/Méd. dent. 121 Certificat/Diplôme 215 Total 5 441 **Diplômés des collèges en 1999** Diplôme 1 279 Certificat 1 578 Total 2 857 Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année civile où le diplôme a été obtenu.	Grades, diplômes et certificats attribués par les universités et les collèges du Manitoba en 2011 Diplômés des universités en 2012[5] Baccalauréat 5 691 Maîtrise 797 Doctorat 132 Médecine/Méd. dent. 139 Certificat/Diplôme 283 Total 7 042 **Diplômés des collèges en 2011**[6] Diplôme 1 988 Certificat 2 463 Total 4 551	Augmentation De 1999 à 2012, le nombre total de diplômes universitaires attribués a augmenté de 29,4 %. De 1999 à 2011, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) a augmenté de 55,8 %.	En 2009-2010, 2 millions de dollars ont été versés dans des bourses destinées aux études supérieures pour aider 104 étudiants à la maîtrise et 60 étudiants au doctorat.
4. Capacité des	Il est important	Subventions de	Subventions de	Augmentation	Depuis 2009-2010, le Conseil et le

[5] Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année civile où le diplôme a été obtenu. Le nombre de diplômés issus des collèges comprend les diplômés des programmes de jour ordinaires et des programmes à temps plein offerts dans des centres régionaux (la formation en apprentissage n'est pas incluse).

[6] Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année civile où le diplôme a été obtenu. Le nombre de diplômés issus des collèges comprend les diplômés des programmes de jour ordinaires et des programmes à temps plein offerts dans des centres régionaux (la formation en apprentissage n'est pas incluse).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
établissements d'enseignement postsecondaire d'après l'examen des subventions qui leur ont été accordées par la province • Subventions d'exploitation • Subventions d'immobilisation	d'évaluer le niveau d'investissement dans les universités et les collèges. Les subventions de fonctionnement et d'immobilisation accordées aux universités et collèges au cours d'un exercice visent à leur permettre de fonctionner sans déficit pendant l'exercice visé.	fonctionnement et d'immobilisation versées aux universités et aux collèges en 1999-2000. Les subventions de fonctionnement des universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevaient à 215,0 millions de dollars. Les collèges publics du Manitoba (y compris le Collège universitaire du Nord) ont reçu 61,9 millions de dollars en 1999-2000 à titre de subventions de fonctionnement.	fonctionnement et d'immobilisation versées aux universités et aux collèges en 2011-2012. Les subventions de fonctionnement versées aux universités (à l'exception du Collège universitaire du Nord) en 2011-2012 s'élevaient à 394,4 millions de dollars. Les subventions de fonctionnement versées aux collèges (y compris au Collège universitaire du Nord) en 2011-2012 s'élevaient à 111,4 millions de dollars. En l'ajoutant au financement de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint	• **Fonds de fonctionnement** Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du Collège universitaire du Nord) ont augmenté de 184,3 millions de dollars, soit de 81,5 % par rapport au niveau de financement approuvé en 1999-2000 (en excluant les paiements de transferts). Après la prise en compte des économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'augmentation des ressources aux universités atteint 88,3 %. Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux collèges (y compris au Collège universitaire du Nord) ont augmenté de 40,6 millions de dollars, soit de 64,8 % par rapport aux niveaux de financement approuvés en 1999-2000.	ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation ont collaboré pour lancer une nouvelle initiative incluant la mise en œuvre de quatre programmes pilotes de formation-relais à l'intention des professionnels formés à l'étranger. L'une des principales composantes de l'initiative concerne l'évaluation de l'élaboration, du fonctionnement et des résultats des programmes pilotes conçus pour encourager le renforcement des capacités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba, et permettre ainsi aux collèges et aux universités d'offrir des programmes-relais de grande qualité aux immigrants qualifiés. De 1999-2000 à 2009-2010, le financement du système d'enseignement postsecondaire – fonctionnement, immobilisation, IEC, remboursement pour les frais de scolarité et autres subventions – a augmenté de 80,4 %. Projets d'immobilisation financés récemment par le gouvernement En 2008-2009, le gouvernement a approuvé un investissement de 40 millions de dollars pour s'attaquer aux projets d'entretien les plus urgents

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
			au total151,6 millions de dollars en 2011-2012.	Combiné à l'augmentation du financement en vertu de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint au total 82,6 millions de dollars, soit une hausse de 131,6 % depuis 1999-2000.	que les universités avaient reportés. Ce financement sera versé sur quatre ans. En 2009-2010, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba ont annoncé un soutien financier dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir (PIDS)[7]. Les coûts des projets entrepris dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba sur le PIDS ont atteint au total 200,7 millions de dollars. La contribution fédérale à ces projets s'élève au total à 71,1 millions de dollars, la contribution provinciale à 61,1 millions de dollars et les autres contributions à 68 millions de dollars. Le Programme vise à appuyer les projets qui renforcent la capacité des établissements d'offrir une formation axée sur les connaissances approfondies en finançant des projets différés d'entretien, de rénovation, de nouvelles constructions ainsi que de recherche et de développement dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Des fonds étaient disponibles en 2010-2011 puisque le
		En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars en fonds d'immobilisation.	Les subventions d'immobilisations accordées aux universités et aux collèges publics du Manitoba ont atteint 8 349 324 $ en 2010-2011.	• **Fonds d'immobilisation** Depuis 1999-2000, le gouvernement a versé $745,5 millions de dollars pour les dépenses d'immobilisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba et Infrastructure et Transports Manitoba ont versé respectivement 649,8 et 95,8 millions de dollars.	

[7] Le Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) est un stimulant économique d'une durée de deux ans d'une valeur de deux milliards de dollars destiné à appuyer la modernisation de l'infrastructure dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Il fait partie d'un nouvel investissement de 12 milliards de dollars dans de nouvelles infrastructures, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					financement était étalé sur deux ans. En 2009-2010, le Collège universitaire du Nord et le gouvernement ont annoncé le versement d'environ 82 millions de dollars pour la construction du nouveau campus de 7 800 m^2 à Thompson, afin que le Collège dispose de locaux modernes conçus selon les principes du développement durable.
5. Place occupée par l'enseignement postsecondaire dans les priorités de la province par l'examen de l'appui manifesté aux programmes des collèges et universités. • Enveloppe destinée aux programmes stratégiques • Projets de réorganisation du système • Initiative d'expansion des collèges	Le Conseil appuie les priorités de la province en approuvant le financement des programmes des collèges et universités. Cela comprend : - **L'enveloppe destinée aux programmes stratégiques** favorise la création ou l'élargissement de programmes d'enseignement postsecondaires. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et	En 2000-2001, le Conseil a approuvé 21 programmes universitaires et 31 programmes collégiaux, soit 52 programmes au total qui ont été créés ou élargis.		Augmentation De 2000-2001 à 2010-2011, le Conseil a approuvé 205 programmes universitaires qui ont été créés ou élargis et 167 programmes collégiaux, soit 372 programmes au total.	**Programmes stratégiques** Depuis 2000-2001, le Conseil a effectué des investissements appréciables dans plusieurs secteurs du système d'enseignement postsecondaire, notamment les programmes destinés aux étudiants autochtones, les sciences infirmières, les professions des services aux collectivités et de la santé, les technologies de l'information, les initiatives d'accessibilité, l'évaluation et la reconnaissance des acquis, la formation en français de base, les infrastructures, l'industrie et la gestion des entreprises. Exemples de programmes financés en 2012-2013 : - Diplôme en administration des affaires – Spécialisation en gestion

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et servir de compléments aux programmes existants. **- Les projets de réorganisation du système** sont destinés à réorganiser certains aspects du système d'enseignement postsecondaire. Par exemple, le Conseil a approuvé des projets visant à intégrer la technologie d'apprentissage à la prestation de programmes; des services soutenant des activités qui augmentent le taux de participation des Autochtones; et des initiatives favorisant l'évaluation des acquis ou facilitant le transfert des crédits et l'articulation des programmes dans le système. Le financement des				financière autochtone - Diplôme en technologie des systèmes informatiques - Programme de préemploi - Technique de réfrigération et de climatisation - Baccalauréat ès arts de 4 ans (avec spécialisation) en études autochtones - Baccalauréat ès arts (avec spécialisation) en criminologie - Maîtrise en gouvernance autochtone **Projets de réorganisation du système** Exemples de projets financés en 2012-2013 : Financement de soutien destiné à un étudiant sourd de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat pour 2012-2013 (présent exercice) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	projets s'étend sur une durée maximale de trois ans. - **Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges** favorisent le développement du système des collèges publics du Manitoba.			Depuis 2000-2001, 42,67 millions de dollars ont été affectés à l'expansion du réseau collégial dans le cadre de l'Initiative.	Les investissements de l'Initiative d'expansion des collèges (IEC) concernent les secteurs suivants : santé, aérospatiale, technologies de l'information et des communications, fabrication et industrie, affaires et tourisme, services communautaires et sociaux, agriculture et ressources naturelles, campus de la rue Princess et interventions stratégiques. Exemples de programmes financés en vertu de l'IEC en 2012-2013 : - Baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction - Programme de diplôme en éducation des jeunes enfants - Soutien au financement de l'initiative d'apprentissage et de démonstration de la technologie des véhicules électriques